

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2021 - 058

SEANCE DU 31 MARS 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 88

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 13

Date de convocation :

25/03/2020

Date d'affichage :

08/04/2020

Votants :	105	Pour :	105	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héliène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : DUTHOIT Lionel ; NEVEUX Arnaud ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean Pierre

Excusés : BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean Pierre) ; CATILAZ Christophe (représenté par NEVEUX Arnaud) ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; JOURNEAUX Cyrille ; MORISSEAU Gilles ; VILLESSECHE Anne (représentée par DUTHOIT Lionel).

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONIER Gaëtan à ETCHEGARAY Josiane ; BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CALLAND Jacques à GROSIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; DUMONT GIRARD Philippe à STEYAERT Frank ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LANCELOT Catherine à GUERIN Jean-Luc ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ;

Absents : BOISSON Jean Pierre ; CATTET Jean-Luc ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MONNERET LUQUET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Josiane ETCHEGARAY

Objet : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté »

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

CONSIDÉRANT que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

CONSIDÉRANT que les anciennes communautés de communes avaient pu adhérer au groupement de commandes proposé par le SIDEC en matière d'énergies,

DECIDE

D'ACCEPTER les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

DE CONFIRMER l'adhésion de « TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE » au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies »,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

D'AUTORISER le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210331-D_058_2021-DE

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Terre d'Émeraude Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'APPROUVER la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement, prévue par l'acte constitutif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210331-D_058_2021-DE